

Politique de santé

Les liens étroits entre personnes âgées et vulnérabilités appellent à la transversalité

Publié le 16/10/25 -

11h02



Les centres régionaux d'études d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilités s'ouvrent au champ des âgés au-delà des personnes handicapées vieillissantes. L'Ancreai annonce officiellement ce changement à Tours lors des journées nationales de son réseau.



L'Ancreai accompagne traditionnellement les professionnels et structures dans la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des personnes en situation de vulnérabilité et dorénavant des personnes âgées. (Houin/BSIP)

Dix ans après la promulgation de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, la fédération nationale des centres régionaux d'études d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (Ancreai) étend officiellement ses travaux au champ des personnes âgées. Pour sceller la nouvelle orientation, elle dédie les journées nationales de son réseau, organisées à Tours (Indre-et-Loire) du 15 au 16 octobre, à la problématique des liens entre vieillissement et vulnérabilités. Sous le leitmotiv "je vis, je vieillis, on s'épanouit". En ouverture, Michel Laforcade, vice-président de l'Ancreai, a apporté quelques précisions : "*Tous les Creai vont désormais agir sur*

l'ensemble du spectre des vulnérabilités en s'investissant dans le champ du vieillissement et pas seulement celui des personnes handicapées vieillissantes."

Une réponse à la démographie

Certains centres ont déjà fait le pas mais pas tous. Michel Laforcade ajoute que l'investissement des Creai dans ce secteur répond tout particulièrement aux défis démographiques des prochaines années. D'ores et déjà la France recense 2,3 millions de personnes âgées de plus de 85 ans. Elles étaient 1,5 million en 2018. Ce qui en découle se traduit à travers différents enjeux que le vice-président de l'Ancreai identifie comme pertinents : les ressources humaines avec des professionnels confrontés à une crise d'attractivité, la prévention de la perte d'autonomie avec un système de santé défaillant en la matière et aussi le financement.

Au regard de ce contexte, Michel Laforcade estime que les Creai sont bien placés pour accompagner les acteurs du secteur des personnes âgées autour de thématiques phares comme la prévention des maltraitances par des études ou des formations. Toute la difficulté, selon lui, est de déterminer comment s'assurer qu'un établissement est bien traitant et surtout comment le soutenir dans sa quête. Le vice-président évoque *"la capacité d'anticiper les signes avant coureur de maltraitance y compris la loi du silence"*. *"Trop de professionnels se sentent légitimes pour ne rien dire."* Pour contrecarrer cela, il encourage un travail coopératif entre le droit, la déontologie et l'équipe. Il pense que le droit seul apporte nécessairement une réponse incomplète car il ne *"répond pas à la question du juste"*.

Nouveaux investissements

Dans leur nouvelle mission, il encourage également les Creai à investir des sujets de santé publique majeurs comme les problématiques bucco-dentaires, la dénutrition, l'incontinence ou encore la contention. Il prévient qu'il s'agit là d'une liste non exhaustive. Un des nouveaux objectifs visés est d'aider les structures pour personnes âgées à analyser les besoins des personnes qu'elles accueillent. Ou encore, comment trouver un nouveau modèle pour les Ehpad en dehors du système sanitaire hospitalier ? Quid des centres de ressources territoriaux, des accueils de jour, du baluchonnage ? Michel Laforcade propose également aux Creai de se pencher pour les Ehpad sur la démarche qualité et l'évaluation en précisant qu'ils le font déjà de longue date pour le secteur handicap. À plus long terme, il espère que l'Ancreai jouera le rôle de centre de preuves de pratiques innovantes probantes en se basant sur l'expérience des membres de son réseau.

Des sujets transversaux

Lors de la première journée, plusieurs intervenants acteurs associatifs, économiques ou universitaires du grand âge ont présenté les principaux enjeux de ce secteur proches de ceux des personnes en situation de handicap ou de précarité comme l'autodétermination, l'effectivité des droits ou encore la continuité des soins. En face, les politiques ont souvent des réponses en silo.

Dans une table ronde consacrée aux repères clés pour penser les processus de vieillissement en lien avec les vulnérabilités, Luc Broussy, président de France Silver éco, rappelle que la majorité de la population refuse l'Ehpad pour vieillir, signalant qu'à 96 ans, la moitié des âgés habitent en Ehpad et l'autre à domicile. Partant du principe que l'établissement est inévitable, il suggère de "*changer l'Ehpad*" mais en fonction des territoires et des besoins des populations. Il évoque le cas du dispositif Ma prime adapt' pour illustrer une récente évolution sociétale. Avant 2024, date de mise en place du dispositif, 84 ans était l'âge moyen d'adaptation de son logement. L'analyse des 40 000 premiers dossiers montre que la moyenne d'âge est désormais située à 78 ans. Ce qui signifie, selon lui, que "*la population française anticipe de plus en plus son vieillissement*". Bertrand Fougère, professeur de gériatrie à la faculté de médecine du CHU de Tours et président du gérontopôle Centre-Val de Loire, complète en insistant sur l'importance du terme anticipation "*pour vivre à domicile mais pas forcément dans son domicile. L'objectif est de rester citoyen jusqu'au bout et de se trouver donc au cœur de la décision*", en mode autodétermination. Et d'ajouter que "*préparer sa perte d'autonomie ne la fait pas perdre*".

Lydie Watremetz, à Tours

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur
<http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonné ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou
sur <http://www.hospimedia.fr/contact>